

Accident de travail(education nationale)

Par caramel, le 08/12/2010 à 15:22

Bonjour,

je suis professeur des écoles.

cette année scolaire j'ai demandé de travailler en mi-temps annualisé. Je ne travaille pas la première partie de l'année et à partir du 28/01/2011, je travaillerai à temps plein. Je suis payée à mi-temps tout au long de l'année.

problème: je suis en rechute d'accident de travail depuis le 09/07/2010, reconnu par l'administration.

J'aimerai savoir si ce temps passé en accident de travail surtout depuis septembre peut-être considéré comme temps effectif de travail?

je vous remercie d'avance pour vos réponses